



# CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DE CASTELMUS COMMUNE DE CASTELNAU PEGAYROLS

## ■ LOCATION :

Du ..... Au .....  
A partir de ..... Heure Jusqu'à ..... Heure

## ■ LE DEMANDEUR :

Madame ou Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

souhaite utiliser la salle communale citée ci-dessus au titre de :

Particulier résidant sur la commune

Association communale

## ■ TARIFS :

Tarifs à partir du 01/10/2024 en application de la délibération DE\_2024\_044 du 04 septembre 2024.

Caution : 300,00 € pour la salle par chèque  à détruire  à restituer

	Montant de la part communale par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC	Montant de la part revenant à « La Castelmusarde »	TOTAL A PAYER
Particulier résidant sur la commune	45 €	55 €	100 €
Association communale	0 €	0 €	Gratuit

# CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE DE CASTELMUS

Capacité d'accueil de 154 personnes maxi

(110 personnes dans la grande salle (non-chauffée), 44 personnes dans la petite salle (chauffée))

Il est important de respecter le voisinage et pour cela la musique, les discussions, et tout autre bruit à l'extérieur de la salle (pétanque, jeux collectifs, ...) qui devront rester à un niveau acceptable pour les riverains.

Les stationnements, même provisoires, ne devront en aucun cas gêner la circulation des véhicules ou des personnes.

Pour le règlement de la part communale, vous recevrez une facture du Trésor Public de Millau qui sera à régler par virement bancaire ou par chèque.

Une attestation d'assurance est à joindre au présent contrat.

Le demandeur :

- a accès à la grande salle, au W.C., et la tisanière
- dispose de tables et tréteaux, chaises et bancs, cuisine, vaisselle (*sous certaines conditions*),
- a accès à la sono (propriété de l'association « La Castelmusarde ») qui sera la seule sono utilisée dans la salle (limiteur de son intégré).
- un niveau de bruit élevé hors ou en salle après minuit aura pour conséquence la non-restitution de la caution de 300€
- n'a pas accès à la réserve, sauf cas particulier de mise à disposition de vaisselle ou autres ustensiles de cuisine.
- n'a pas accès à la chambre froide sauf plus-value de location de 60,00 € + caution supplémentaire de 300,00 € (voir avec l'association « La Castelmusarde »).
- devra amener sa réserve de bois s'il souhaite utiliser la cheminée de la grande salle et ne devra en aucun cas se servir au tas de bois qui se trouve à proximité, et aussi prévoir ses consommables (papier WC, liquide vaisselle etc.)
- s'engage à remplacer ou rembourser le matériel détérioré ou égaré à l'équivalent,
- s'engage à respecter et faire respecter les lieux, tant en ce qui concerne la propreté et les équipements, mais aussi pour les nuisances sonores pouvant survenir lors de soirées musicales notamment.
- s'engage à payer la caution et le montant des locations (*suivant tarifs indiqués au recto*) et est averti que la caution lui sera intégralement restituée sous condition d'aucune perte ou dégradation.

Fait à : ....., le : ....., en deux exemplaires

Pour la Mairie

Le demandeur,  
(Mention "Lu et approuvé")

**Gestionnaire de la salle :**

**Madame Elodie TREMOLIERES-SERMET – 06 09 55 29 68 ou Madame Anne VAISSIERE – 05 65 62 03 95**

**La restitution des clés se fait uniquement en mains propres lors de l'état des lieux de sortie**